

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :  
13 juillet 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Objet : Première position de  
principe sur le PADD (projet  
d'Aménagement et de  
Développement Durable) du  
SCOT – voir document ci-joint

Votants : 47  
Vote pour : 47  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que l'Etablissement Public du SCOT soumet au débat des territoires le PADD, qui conformément à la loi portant Engagement National pour l'Environnement, fixe les objectifs des politiques publiques dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, du développement économique, agricoles, touristique et culturel, des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

A ce stade d'avancement des réflexions, l'EPSCOT demande aux territoires une première position de principe sur la base d'un document synthétique des principaux objectifs et points de débat du PADD appelant en amont à un accord politique. Celui-ci sera débattu de nouveau lors d'un comité syndical de l'EPSCOT début octobre. Le calendrier prévoit un "pré-arrêt" du projet SCOT le 10 décembre 2010, pour revenir au débat des territoires jusqu'en juin 2011, date prévue d'arrêt du projet SCOT. De nouveaux temps de débat et de travail, sur le PADD et le document d'orientations et d'objectifs (DOO) seront donc organisés dans le Grésivaudan d'ici fin 2010.

Monsieur le Président propose d'amender le document proposé par l'EPSCOT en affirmant des positions de principe sur le logement, l'économie, le commerce, l'offre de déplacements, l'aménagement du cadre de vie et la consommation d'espaces et les moyens de mise en œuvre. Cette proposition est issue des débats menés en groupe de travail SCOT, en commission SCOT et a été débattue au sein du bureau restreint du 5 juillet 2010.

Transmis le 05/08/2010  
AR n°038-200018166-20100719-109-DE

**Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de porter à connaissance de l'EPSCOT cette première position de principe sur la base du document PADD amendé.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'B' with a horizontal stroke extending to the right.